

Réponses aux questions en suspens  
27 août 2013

**Réponse sur la demande visant à vérifier la possibilité de conclure des ententes avec les propriétaires à risque en cas de bris de digue ou déversement :**

Mine Arnaud dispose d'une couverture d'assurance adéquate pour intervenir et dédommager au besoin les propriétaires en cas de situation exceptionnelle (déversement, bris de digue, etc.). Lors d'impact ressenti par les résidents, nous adopterons une approche d'intervention diligente centrée sur la recherche de solution.